

# DROIT DE L'INFO

## PROTECTION DES DONNÉES PERSO

### I) BIG DATA

-> Émergence d'un immense de donnée sur les utilisateurs d'internet  
Volume, Vitesse, Variété

Évolutions : Data Mining, algorithmes prédictifs, IOT

Objectifs :

- Connaître l'internaute
- Anticiper les comportements
- Prise de décision
- Surveillance

( ) Profilage, Surveillance, Prédiction

### Risques :

Pour la vie privée :

- Utilisation commerciale de données perso
- Atteinte à la vie privée

Pour la sécurité :

- Piratage des données
- Usurpation d'identité

Donnée à caractère personnel

Donnée qui permet d'identifier un individu de façon précise

## II) DROIT

1978: L'utilisation et le traitement des données personnelles doivent se faire dans un but précis.

+ création de la CNIL

La finalité doit être :

déterminée, légitime, explicite

→ prouver la pertinence des DCP qu'on collecte

→ il faut respecter la finalité

→ Fixer la durée de conservation

## Loi pour une République Numérique:

(2016)

→ Ouverture des données au public

→ Renforcement de la protection des citoyens.

→ Anonymisation des données en accord de la personne requis

## RGPD (2018)

→ Assurer la réversibilité de la conservation

→ Récupération de nos données

→ Facilitation de l'accès / rectif

→ Protection des mineurs

→ Guichet unique (FR: CNIL)

→ Renfort des sanctions (4% CA)

→ Droit à l'oubli

→ Demande de consentement sur utilisation des données + cookies traquer

# E-COMMERCE

→ Vente/Achats de bien/service par particulier/entreprise/admin... et réalisée au moyen d'un réseau électronique

B2B: business to business

B2C: business to consumer

C2C consumer to consumer

→ En augmentation constante

Publicité: Modèle économique basé sur la fourniture de services gratuits mais financés par la pub.

↳ pub contextuelle: navigation

↳ publicité comportementale: profilage et anticipation

↳ pub classique: age, sexe

Les sites ont des partenariats avec des régies publicitaires. Les cookies tracés permettent de suivre des internautes

## CADRE JURIDIQUE

→ Pas d'email commercial sans accord du destinataire  
Sauf si la personne est déjà cliente

- Identité de l'annonceur clair
- moyen simple de se désabonner
- Si le prospect ne répond à rien 3 ans après le dernier contact il faut supprimer ses infos.

## Publicité en ligne

Enjeux : - Vie privée

Loi : information + consentement

- possibilité de refuser
- bandeau d'acceptation des cookies
- Le consentement dure 13 mois

# RESPONSABILITÉ SUR LE WEB

## I) Les Régimes de responsabilité

### Responsabilité générale:

Éditeur de site internet:

→ responsable des contenus figurant sur son site

Moteur de recherche:

→ obligation de déréférencer des sites terroristes / pédopornographique

Plateformes:

→ Pas d'obligation, mais clarté et transparence

Interneute:

→ Responsabilité de toutes les infractions civiles ou pénales.

### Responsabilité spécifique:

Hébergeur: Responsabilité limitée

FAI: ∅ de responsabilité tant qu'il n'intervient pas sur la transmission.

E-commerce: Obligations des respecter la loi sous peine d'engager sa responsabilité

Akonné: Vigilance (Veiller au DL illicite)

## II) Droit pénal sur Internet

2 Types d'infractions:

- Préexistantes et adaptées
- Spécifiques à internet

# PROTECTION DES ŒUVRES NUMÉRIQUES

Œuvre: œuvre de l'esprit (littéraire, artistique, graphique, plastique, logiciel)

↳ Protégées par le DROIT D'AUTEUR (pas le concept mais l'œuvre qui en découle)

Droit d'auteur:

→ S'acquiert sans formalité, par la création même de l'œuvre

→ Il faut pouvoir prouver qu'on est bien l'auteur + connaître la date de création.

↳ INPI ou Société d'auteurs (SACEM...)

Pré requis:

→ Caractère original de l'œuvre

→ Empreinte de la personnalité de l'auteur ou effort intellectuel.

Droits (exclusif):

→ Moraux (désoblation, paternité, intégrité, retrait)

→ Patrimoniaux (exploitation, interdire exploitation, 70 ans après décès, cession exploit)

Droits moraux sont perpétuels et inaliénables

Contrefaçon: reproduction, imitation, utilisation d'un droit de propriété intellectuelle sans autorisation.

Empêché:

Au civil: dommage et intérêts

Pénal: 100k € + 1 an prison

Preuve de contrefaçon: Libre et par tous les moyens + prouver qu'on est bien l'auteur.

## Les Oeuvres Numériques

- Logiciel
- 3D
- Multimédia (jeu, VR, IoT)

### Logiciel:

Sous Réserve d'originalité, on protège:

- La GUI
- Le titre
- Le Manuel
- Le code source et les binaires
- Le matériel préparatoire (modèle, prototypes).

∅ de protection pour l'algorithme.

Détenneur des droits auteurs:

- Collaborateur: tout le monde
- Éditeur: c'est l'éditeur
- Salarié: c'est l'employeur

## Licences d'utilisation :

→ contrat de concession du droit d'usage dans les limites de la licence

Licence propriétaire : droit d'usage unique

Licence libre : Mise à disposition de code source

Creative Commons : Licence libre compatible